

Document à remettre à votre **CMCAS** ou **SLVie** ou à envoyer par mail :
agen.cmcas005@asmeg.org

Action sociale

Aide au soutien scolaire

Soumise à conditions de ressources

Pour préserver la planète, téléchargez, remplissez et transmettez ce formulaire par mail à votre CMCAS avec les pièces justificatives

Sous réserve de remplir les conditions d'attribution, je souhaite bénéficier de l'aide au soutien scolaire pour l'année 2024/2025

A noter : Cette aide est destinée à des bénéficiaires scolarisés ou réalisant des études et qui ont besoin de soutien scolaire.

Seuls les frais relatifs au soutien scolaire sont pris en charge. Les frais annexes (hébergement, restauration, transport) facturés lors d'un séjour ne sont pas à prendre en compte dans le montant du forfait.

1 Demandeur ouvrant-droit

Madame Monsieur Nom de naissance :

Nom d'époux ou d'épouse (s'il y a lieu) :

Prénom :

NIA :

Numéro de téléphone (pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité) :

Courriel :@.....

Adresse :

Code postal : Commune :

2 Bénéficiaire ayant-droit

Enfant **Conjoint(e)**

Nom (de naissance) :

Prénom :

Date de naissance

3 Votre demande d'aide : Type de **soutien scolaire** souhaité (Possibilité de cumuler les 2 prestations) :

Cours de soutien scolaire à domicile avec un **professeur particulier** ouvrant droit à une subvention **plafonnée** à 1000€ *par **enfant** et par **année scolaire** (avantage fiscal de 50% de crédit d'impôt sur votre reste à charge).

Cours de soutien scolaire **collectifs**, soutien scolaire **en ligne**, stages de soutien scolaire **intensifs** (ouvrant droit à une subvention **plafonnée** à 2000€* par **enfant** et par **année scolaire** (n'ouvrant pas droit à un crédit d'impôt)

*selon votre coefficient social

4 Documents à fournir :

- **Dernier avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023** (des deux conjoints en cas de vie maritale).
- **Avis d'imposition de l'AD enfant** (concerné par l'aide) s'il n'apparaît pas dans le nombre de part de l'avis d'imposition des parents. Si l'AD enfant est rattaché à un parent divorcé, fournir une attestation sur l'honneur mentionnant le rattachement sans possibilité de transmettre l'avis d'imposition.
- **Relevé d'identité bancaire**
- **Factures du prestataire** (préciser le détail des coûts notamment l'hébergement en campus/résidence car non pris en charge)*
*Certains prestataires (ex. Complétude, Acadomia,...) établissent des factures globales correspondant à un forfait d'heures pour des cours à domicile et/ou en ligne pour l'année scolaire en cours. Afin de pouvoir obtenir le remboursement, il est nécessaire de nous fournir une **attestation mensuelle** sur laquelle figurera :
Le N° de la facture initiale - Le nom et prénom de la personne concernée - le nombre d'heures réellement effectué pour le mois concerné - le coût horaire.
Paiement CESU : document « mes déclarations » et bulletin de salaire du mois concerné.

Et selon la situation :

- **Certificat de scolarité** pour les bénéficiaires de + de 16 ans
- **Tout document attestant l'homologation du diplôme** ou la certification du titre certifié visées
- **Copie du contrat de travail** pour les agents en CDD (quel que soit le contrat)

Attention, le calcul de votre coefficient social pour les aides de l'action sociale est différent du calcul de votre participation aux séjours vacances.

A noter: mon dossier et mes justificatifs de dépenses devront être déposés à ma CMCAS avant le **31/08/2025** et je serai informé(e) par courrier de l'accord ou du refus de prise en charge.

Plus d'informations sur cette prestation [ICI](#)

J'atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans cette demande sont exacts.

Fait à : Le/...../.....

Signature du demandeur :

6 Cadre réservé à la CMCAS

Coefficient social

% de participation

Les informations recueillies par la CMCAS font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire un Dossier de Prestations ASS..

Les destinataires des données sont : la CMCAS et la Direction Santé ASS.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 rue de Rosny – BP 629 – 93104 MONTREUIL CEDEX.

Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité.